Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 045-214501421-20260709-2026_0073-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT du LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GUYARD, Maire.

Présents : Monsieur Bruno GUYARD, Madame Mallorie MATTON-KNOPP, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Fanny BRUYNEEL, Monsieur Pierre-Antoine FIEVET, Madame Aurore YANG, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Stéphane ARNOULT, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Denis SARDON, Madame Maud DEBOUT, Madame Béatrice TRIFFAULT, Monsieur Christian SIFFELET, Monsieur Fabien BOUCHER Madame Stéphanie TRIFFAULT, Madame Florence BOISTARD, Madame Solène MENNECIER, Madame Ludivine BOISARD, Monsieur Morgan GUERAULT, Monsieur Gaël ZICKLER, Monsieur Léo BEAUCHAMP

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	27	25

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Raphaëlle DAOUPHARS à Mme Ludivine BOISARD, Monsieur Arnold MARAIS à Monsieur Philippe BAUMY, Madame Nathalie INGELAERE à Monsieur Bruno GODET.

Absents excusés : Madame Isabelle PERCHERON, Monsieur Yannick BANSCH.

A été nommé secrétaire : Madame Aurore YANG

Date de la convocation
3 juillet 2026
Date d'affichage
3 juillet 2026

Objet de la délibération
7 Finances Locales
7-1 Décisions budgétaires
7-1-7.1 Budgétaire

2026- 073 - Budget assainissement – affectation du résultat

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2026-063 du 25 juin 2026.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente l'affection du résultat pour le service assainissement.

L'affectation du résultat doit être au moins égal au déficit d'investissement du compte financier unique 2026,

Il est proposé l'affectation du résultat suivant :

Solde d'exécution d'investissement N-1

Dépense D001 (besoin de financement)
Recette R001 (excédent de financement) 877.06 €

Solde des restes à réaliser N-1

Besoin de financement 18 840 €
Excédent de financement

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 045-214501421-20260709-2026_0073-DE

Résultat de fonctionnement N-1

Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	84 541.82 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA N-1)	420 629.68 €
Résultat à affecter	505 171.50 €

AFFECTATION

1) affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement de l'investissement y compris les restes à réaliser	17 962.94 €
2) Report en section de fonctionnement R002	487 208.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'affectation du résultat tel qu'indiqué ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Aurore YANG

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bruno GUYARD

